005-200052801-20180404-2018002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

PETR
PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°14 du : 4 avril 2018
Délibération n° : 2018.002
Page 1 sur 2

Objet : Election Vice-Président

Par suite d'une convocation en date du 26 mars 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés à la mairie de Villard Saint Pancrace le 4 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Francine DAERDEN

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente
Gérard FROMM	Présent	Sébastien FINE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Pouvoir Christian LAURENS	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			

***

Vu

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras ;

Les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras déposés en préfecture et validés par l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2015, l'article 10, en référence à l'article L 2122.2, du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que le nombre de vice-présidents ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil syndical, soit 3 vice-présidents.

L'article L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des vice-présidents.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Comité syndical procède à la nomination de son Président et ces Vice-Président parmi ses membres, au scrutin secret.

Passage des Ecoles – 05600 GUILLESTRE
Tél : 07 70 21 63 70 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012

005-200052801-20180404-2018002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°14 du : 4 avril 2018
Délibération n° : 2018.002
Page 2 sur 2

Objet : Election Vice-Président

L'article L 2121-21 précise également que le conseil syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

CONSIDERANT :

Le courrier de démission du Président de la communauté de communes du Pays des Ecrins de son poste de premier vice-président au sein du conseil syndical.

Que les membres souhaitent que ce soit un président de communauté de communes qui soit vice président.

Que Monsieur Gérard FROMM est le Président de la communauté de communes du Briançonnais

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		8	Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			9		
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Installe dans les fonctions de premier vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, Monsieur Gérard FROMM

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras * H.A. *

Le Président,
Pierre LEROY

Passage des Ecoles – 05600 GUILLESTRE
Tél : 07 70 21 63 70 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012